

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 18 AVRIL 2013

FO DGFIP A été très surpris de l'absence remarquée du DDFIP à ce CTL, sans explications, ce qui est révélateur de sa conception du dialogue social dans le département.

- SUIVI DES ENGAGEMENTS DU CTL DU 15 JANVIER 2013 :

- **LES EMPLOIS EN VACANCES :** La direction a indiqué qu'à ce jour il y avait 4 arrivées pour 43 départs, soit un solde négatif de - 39, hors mutations internes, et que seules les arrivées de cadres B étaient connues. La direction a ajouté avoir demandé à la direction générale un maximum d'affectation de cadres C sur les 600 devant être affectés au niveau national, en précisant que la Seine-Saint-Denis n'était pas le seul département à subir les suppressions d'emplois, et en prenant l'exemple de l'Alsace, département plus petit, dans lequel il y avait 70 vacances d'emplois.

La direction a ajouté tout faire auprès de la direction générale pour que la Seine Saint Denis ne soit pas oubliée. Elle s'est engagée à présenter un bilan aux OS fin mai 2013, suite à l'affectation des cadres B, et a reconnu être très inquiète en ce qui concerne la promesse faite par la centrale d'affecter tous les emplois manquants dans le 93 au 01/09/2013(150 emplois vacants en 2012).

FO DGFIP, qui a toujours douté de la réalisation de cette promesse ne manquera pas de demander à la direction en Septembre un état des effectifs par unités de travail et services.

- **DEMARCHE STRATEGIQUE :** La direction a indiqué que le département a contribué à la démarche stratégique de manière uniquement verbale et que des simplifications y étaient incluses. Il s'agirait pour le ministre d'avoir une visibilité en donnant une feuille de route aux directions qu'il dirige.

Pour FO DGFIP, la démarche stratégique n'est que de la poudre au yeux, une tentative de compenser les suppressions d'effectifs par des remises en cause de nos missions.

- **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN BARNUM A SAINT-DENIS :** La direction y est opposée, car le coût selon elle serait excessif, et a mis en avant les dangers d'installation du barnum, qui servirait d'abris aux contribuables faisant la queue dans la cour du SIP en attendant d'être reçu. Celui-ci aurait pourtant pu protéger les usagers pouvant faire des queues de plusieurs heures, même si il pleut. La démarche Marianne était censée être faite pour mieux accueillir les usagers. La direction va installer des barrières permettant d'avoir les contribuables dans la cour et pas dans la rue.

- **PAIEMENT DES 2 JOURS DE PONTS NATURELS POUR LES PERSONNELS PACTE ET BERKANI :** Ces 2 jours seront financés par l'administration en application des textes. Quant aux vacataires qui disposent de 2,5 jours par mois, ces derniers devront prendre 1 jour de congé.

- **PRESENTATION DU TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE (TBVS) :** La direction a détaillé de TBVS qui comporte 20 indicateurs nationaux et 3 indicateurs optionnels. FO DGFIP a mis en avant que ce TBVS ne reflète en rien la réalité du département puisque les chiffres sont tous sous évalués. Ainsi le nombre de **signalement de violences physiques ou verbales d'origine externe** est de 67 pour l'année 2012, alors que chacun sait que ces violences sont quotidiennes dans le département et se multiplient. Des agressions physiques ont été constatées mais ne sont pas toujours prises en compte dans les statistiques.

La fiche de signalement étant introuvable, cela a limité ceux-ci. Suite à ce CTL, la direction l'a mise sur Ulysse. La direction a précisé qu'un référent a été désigné à la direction, l'adjointe de la division RH, à qui toute fiche de signalement d'une agression physique ou verbale d'origine externe doit être immédiatement remontée par le chef de service, et en cas de refus de ce dernier, par l'agent lui-même. **FO DGFIP** ayant demandé si un suivi psychologique était prévu en cas d'agression pour les agents victimes, la direction a répondu qu'aucun suivi n'était mis en place à ce jour et que les agents peuvent aller voir l'assistante sociale et le médecin de prévention en cas de besoin. En ce qui concerne le **dépôt de plainte**, l'administration ne peut agir que si elle subit un préjudice (dégâts matériels ou absence de l'agent provoqué par l'agression).En cas d'insultes, seul l'agent peut porter plainte.

Un autre indicateur est celui du **nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps (CET) : FO DGFIP** a mis en avant l'importance du nombre de jours (5500 pour 2012) et a ajouté qu'il est clair que le CET est dorénavant un **mode de gestion des congés** bien pratique pour l'administration, puisque les agents, en raison des suppressions d'emplois, ne peuvent souvent plus prendre tous les jours de congés auxquels ils ont droit. Lorsque tous les agents souhaiteront utiliser leur CET, beaucoup de services risquent d'être déserts. **FO DGFIP** a ajouté regretter que le nombre d'agents ayant ouvert un CET ne soit pas indiqué, ce à quoi la direction a répondu qu'elle va étudier cette demande.

Un autre indicateur, celui du **nombre de plaintes pour harcèlement sexuel ou moral jugées aux instances judiciaires**, est à 0. FO DGFIP tient cependant à souligner que le harcèlement moral, très difficile à prouver, n'est que très rarement dévoilé à l'extérieur.

- **PRESENTATION DE L'ACTUALISATION DU DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) :** Les Organisations Syndicales ont indiqué que le **stress** a été repositionné en risque intolérable malgré une tentative de l'en déplacer lors de la réunion sur le DUERP du 02/04/2013. En effet, le stress peut conduire aux addictions, à la dépression, voire au suicide.

FO DGFIP a dénoncé le fait que beaucoup d'actions du DUERP risquent de ne pas être faites en 2013. Un document indique en effet que les actions recensées seront entreprises « dans la mesure des crédits disponibles ». Or tous le monde sait qu'en période de restrictions budgétaires, les crédits disponibles se font de plus en plus rares.

La direction a fait référence aux crédits CHS qui peuvent être utilisés dans ce cadre. FO DDGFIPa souligné que les crédits CHS étaient en diminution de 100 000 Euros en 2013. La direction a répondu que tout ce qui n'est pas payant sera fait et qu'il est clair qu'il sera impossible de tout payer cette année.

- **PRESENTATION DE LA CAMPAGNE IR :**

En ce qui concerne les **heures supplémentaires**, ces dernières seront recensées comme par le passé (en cas de dérogation aux horaires).

Les permanences en mairie seront effectuées en fonction des effectifs, en premier lieu par les agents ayant déjà fait ces permanences, sinon une discussion sera engagée au niveau local et un bilan établi suite à ces réunions.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **SIP de SAINT-DENIS :** La direction a précisé que durant la campagne IR, les horaires d'ouverture seront de 8h45 à 12h45 et de 12h45 à 16h45 avec changement des agents d'accueil à 12h45, fermeture à 14h45 pour absorber le flux (400 personnes par jour en période creuse) avec 3 files d'attente créées avec 3 mots clés pour le vigile lui permettant de diriger les contribuables selon leurs demandes, et que les horaires habituels seront repris après la campagne IR, soit à compter du 01/07/2013.

- **RESTRUCTURATION DE LA FISCALITE IMMOBILIERE (FI) :** Cette restructuration, qui doit être achevée au 01/09/2013, concerne la brigade de contrôle des patrimoines (BCP), 7 inspecteurs de la FI et 20 emplois en tout (1 emploi étant supprimé au 01/09/2013). La direction a justifié cette restructuration par le fait que la réforme de l'ISF a eu pour conséquence la diminution des contribuables qui y sont soumis (de 5000 à 2500 pour le département), que les patrimoines à contrôler sont de plus en plus importants et que les structures de la FI sont fragiles (2 agents en moyenne). La direction s'est engagée à prendre en considération les situations individuelles de chaque agent concerné, à ne pas modifier le périmètre des missions, et à maintenir à 20 le nombre d'emplois. Par ailleurs, les agents auront le choix de suivi de la mission ou de maintien sur la résidence. En cas de suppression de la résidence, la direction locale appréciera individuellement chaque situation. Le regroupement se fera sur 4 sites correspondants aux compétences des pôles enregistrement. Un groupe de travail sera mis en place avec 1 représentant de la FI et 1 représentant de la BCP. La direction a précisé que le principe du regroupement ne serait pas remis en cause et que les projets immobiliers resteraient à préciser.

- **BDV5 SUR LE SITE DE MONTREUIL :** La direction a indiqué que la **BDV5** ne déménageait plus.

- **CONSCIENCE PROFESSIONNELLE DES AGENTS** : La direction a reconnu oralement que les agents du 93 ont une très grande conscience professionnelle, que c'est une grande chance pour la DGFIP et que les objectifs arrêtés ont été tenus.

Malgré cela tous les agents, quel que soit leur grade, doivent participer à la formation déontologique d'une demi-journée avant la fin 2013. Elle a indiqué qu'elle n'a pas été mis en place suite à la situation de notre ex-ministre du budget et qu'il s'agit simplement de faire un rappel des règles déontologiques s'appliquant à tout fonctionnaire.

VERIFICATION FISCALE DE CHAQUE AGENT DES FINANCES PUBLIQUES PAR LE SERVICE

RH : La direction a précisé que les services RH du lieu d'affectation coordonnent cette opération depuis sa mise en place et contrôlent le dépôt et le paiement des impôts par chaque agent. Ce contrôle sur pièce est effectué tous les 5 ans. **Sanctions** : En cas d'anomalie, l'agent est relancé (s'il n'est pas un habitué) et contact est pris avec la trésorerie ou le SIP dont il dépend pour régularisation de ses obligations fiscales. La direction a précisé qu'il était rare de faire des remontées à la DG pour sanctions disciplinaires.

FO DGFIP tient cependant à rappeler que le contrôle doit être fait suivant la même procédure que pour les particuliers, ce qui ne semble pas toujours être le cas.

- **RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX PAR LES HUISSIERS** : Suite à une question d'une Organisation Syndicale regrettant que des saisies ne puissent être faites sur les créances communales jugées de faible montant, la direction a précisé que les huissiers des finances publiques ont une action privilégiée sur les créances fiscales et que le principe de l'OTD (opposition à tiers détenteur) est privilégié au-dessus de 500 Euros. Les créances répétitives inférieures à 500 Euros (ex : créances hospitalières) seront soumises à la procédure de la saisie et les non répétitives à la phase comminatoire amiable. La direction a indiqué que les élus demandant systématiquement le procès-verbal de carence pour les non-valeurs en cas d'insolvabilité du contribuable concerné doivent être raisonnables en ce qui concerne les pièces jointes à fournir.

- **DEMENAGEMENT DU BLANC MESNIL** : La direction a indiqué avoir vu les agents en mars 2013 et avoir recensé les problèmes suivants : **Chauffage** : La température aurait augmenté suite aux réparations effectuées et aux chauffages ajoutés. **Fenêtres** : Les fenêtres ont été rembourrées et calfeutrées. **Ascenseurs** : La société a été mise en demeure de les réparer et de mettre de nouveaux moteurs pour remplacer ceux qui tombent en panne. La société s'est engagée à retirer les moteurs de l'immeuble Ampère et de les mettre sur l'immeuble du Continental, mais pour l'instant rien n'est fait. Un nouveau moteur a été installé pour le monte-charge. **Présence d'amiante dans l'immeuble** : Un **dossier technique amiante (DTA)** a été établi en 2005 et a signalé la présence d'amiante uniquement dans des WC.. Les OS ont demandé à la direction que ce DTA de 2005 leur soit fourni. La direction a précisé être allée sur le site du Blanc Mesnil le 10/04/2013 avec le médecin de prévention pour expliquer aux agents les risques de l'amiante. Elle va proposer aux agents ayant travaillé anciennement sur le site de la Croix Blanche un dépistage de l'amiante (poumons, etc ...). La direction s'est engagée à effectuer un nouveau DTA amiante en 2013 . Pour elle l'amiante fait partie de l'imaginaire collectif et il n'y a aucun danger si elle est contenue dans le sol par collage et si des travaux ne sont pas effectués à cet endroit.

La direction, qui procède à des retenues sur charges, a demandé au propriétaire **de l'Immeuble Le Continental** de procéder aux travaux nécessaires sur ce bâtiment. Elle a engagé des poursuites en justice ainsi qu'une procédure de référé avec paiement d'une astreinte par jour en cas de non réalisation des travaux.

Déménagement du Blanc Mesnil : L'objectif de la direction est de retrouver des locaux professionnels dans une zone qui en a très peu et prévoit éventuellement de séparer les 2 SIP : La solution sur le Blanc Mesnil est privilégiée avec **l'immeuble Bonaparte** qui est en reconstruction à côté de l'immeuble le Continental, avec le même propriétaire. Les 1^{er} et 2^{ème} étage pourraient être occupés par les SIP. La seconde hypothèse envisagée est située sur Aulnay. **Des travaux seraient envisagés sur l'immeuble de la trésorerie d'Aulnay, 20 rue des Ecoles, avec une extension possible avec l'immeuble d'à côté** qui appartient à la ville, qui est prête à le céder. Un seul SIP pourrait être accueilli.. Les projets de Sevran et Villepinte sont abandonnés (jugé par la direction pas assez pratique pour les usagers). La note est partie le 09/04/2013 à la direction générale. **FO DGFIP a tenu à préciser que cela fait 18 ans que ce problème existe et qu'il faut trouver une solution d'urgence dans les plus brefs délais.**

- **INONDATION DU TOIT TERRASSE DE NOISY LE SEC** : La direction a précisé que l'immeuble étant en copropriété, la responsabilité en incombait au copropriétaire qui n'a rien fait à ce jour. La direction pensait que les travaux avaient été faits. Le toit étant de la responsabilité de la DGFIP, le programme immobilier triennal a été évoqué, chapitre 309, qui est de la compétence du préfet de région : Ce dossier sera débattu à la conférence administrative régionale (CAR) qui se réunit dans quelques semaines. Qu'elle que soit la décision qui en résulte, les travaux seront effectués par la DGFIP cet été (en juillet-août) et un secteur d'assiette déplacé pendant ceux-ci.

- **REINSTALLATION DE DRANCY MUNICIPALE** : La direction a indiqué que la réalité des plans ne correspondant pas à la réalité effective des locaux. La réinstallation de le trésorerie de Drancy Municipale le 29/03/2013 a révélé que l'immeuble était moins grand qu'il n'y paraissait sur plans, était biscornu, mal fichu, et qu'il n'y avait pas de place pour un 2^{ème} grand service, étant donné qu'il reste une grande pièce permettant l'installation d'une petite équipe de 6 personnes maximum. Au décision n'a été prise à ce jour concernant celle-ci.

- **SITUATION DU SIP DE SAINT-DENIS** : Les 2 SIP ayant été fusionnés au 01/01/2013 en un seul SIP, le nouveau chef de SIP est arrivé le 04/03/2013. La direction a précisé que cette période entre le 01/01/2013 et le 04/03/2013 avait été voulue. Suite à des interrogations des Organisations Syndicales et aux inquiétudes de certains agents sur l'octroi des congés, la nouvelle chef de SIP, présente au CTL, a indiqué que les habitudes des 2 SIP étant différentes concernant plusieurs missions identiques, elle avait souhaité mettre en place une harmonisation des méthodes de travail pour que les contribuables soient tous traités à égalité et pour assurer la continuité du service public (édition d'un Guide de l'accueil). La chef de SIP a précisé également avoir mis en place un planning prévisionnel par quadrimestre sur Excel, commun à tous les agents, permettant aux agents de poser leur congés et absences de manière prévisionnelle, et de les poser ensuite sur Agora après validation du planning. Pour les congés ou récupérations posées en urgence, l'agent devra en parler à son chef de service. La chef de SIP a indiqué avoir mis 1 SIP par étage, et avoir regroupé les agents d'assiette et les agents d'origine gestion publique selon leur origine, qu'elle continuerait ces gros travaux à l'issue de la campagne IR, et qu'elle avait réuni tous les agents 4 fois en 6 semaines depuis son arrivée.

- **PONTS NATURELS 2013** : **FO DGIP a demandé l'attribution d'un pont naturel à tous les agents par la direction pour récompenser leur conscience professionnelle et leur investissement dans leur travail quotidien**, à l'instar du 94 où le 10 mai 2013 a été accordé par la direction locale du 94 à tous les agents. La direction locale a refusé de manière catégorique et expéditive.. **FO DGFIP prend acte que la direction fait de beaux discours sur le mérite des agents (cf page 1 de ce compte-rendu), mais ne passe pas aux actes. Et ne fait donc rien pour arrêter l'hémorragie de personnel dans le 93.**

Vos représentants en CTPL :

Didier DUCHESNE, Guilène LAHAYE, Philippe MASSON et Frédéric Delhaie.

AVEC FO DEFENDONS LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES

Permanence FO : Trésorerie Générale, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30